

Il n'aurait pas du la fermer...

Par **Nicolas Braemer** Le 07/11/2008 - Pas encore de commentaire

le haut doubs - besancon - Jacques Maillot



© Zauberrhut - Fotolia.com

L'ancien maire de Thisse (Doubs), Jacques Maillot, 62 ans, a été condamné mardi par le tribunal correctionnel de Besançon à six mois de prison avec sursis et 80.000 euros de dommages intérêt pour la mort en 2005 d'un adolescent de 16 ans qui avait heurté une barrière de la commune. La pose de cette barrière métallique sur des blocs de béton à un mètre du sol était intervenue deux heures avant l'accident. "Je n'aurais jamais dû (la) fermer (la route), je m'en rends compte maintenant", a reconnu le maire à la barre.